

# Bulletin de l'Union des Physiciens

Association de professeurs de Physique et de Chimie

---

---

## Éditorial

---

Pour répondre à de nombreux collègues, nous souhaiterions donner quelques informations concernant la commission de Technologie (C.O.P.R.E.T.) et la commission de Sciences Physiques (C.O.P.R.E.S.P.), faire le point sur la situation et indiquer nos interventions après les journées de Strasbourg.

### QUELQUES INFORMATIONS :

#### *L'introduction de la Technologie dans les Collèges :*

Une commission permanente de réflexion sur l'enseignement de la Technologie (C.O.P.R.E.T.), présidée par M. GÉMINARD, a mis au point un ensemble de réflexions qui nous ont été communiquées le 26-3-1984.

Les programmes correspondants sont parus au B.O. n° 30 du 26-7-1984.

Ils concernent les domaines suivants :

- mécanique - automatique ;
- électronique avec intervention de l'informatique industrielle ;
- économie, gestion, informatique, connaissance du milieu de travail.

Cet enseignement remplace celui d'E.M.T. et sera assuré par les collègues de cette discipline après un stage de formation d'un an au maximum. De graves problèmes de formation initiale sont apparus pour certains.

L'horaire prévu est de trois heures par semaine. Il pourrait être ramené à deux heures par semaine avec des effectifs de 18 élèves par groupe.

Le budget prévu est très important.

*Les Projets de révision des programmes (au Lycée et au Collège en Sciences Physiques) :*

Une commission permanente de réflexion sur les Sciences Physiques (C.O.P.R.E.S.P.) a été enfin créée ; la première réunion a eu lieu le 20 juin 1984.

Elle est présidée par M. A. GUINIER, Professeur honoraire ; aucune association n'y est représentée en tant que telle (\*), les membres étant nommés à titre personnel. Jean-Claude HERPIN et moi-même en sommes membres.

La mission confiée à la C.O.P.R.E.S.P. a été définie par une lettre du Ministre de l'Education Nationale (M. SAVARY), le 13-6-1984 ; on peut y lire : ... « parmi les orientations retenues pour les lycées... figure la nécessité... de former plus de scientifiques ».

Dans le même temps, M. PAIR, Directeur des Lycées précisait le calendrier : avant le 30 octobre 1984, il fallait faire part des propositions de la commission au sujet des classes de seconde, en vue de la rentrée 1985.

Compte tenu des délais imposés, il n'était pas question de faire de nouveaux programmes. « Rayer » des lignes de programme n'était pas non plus la solution aux problèmes rencontrés en classe de seconde. La commission a été amenée à réfléchir aux programmes actuels en termes d'objectifs de façon à mieux en définir les limites et les exigences. Un rapport Sciences Physiques en seconde vient d'être remis à M. PAIR (\*\*).

Toutefois le problème des structures des classes de seconde de détermination reste posé ; cette question fondamentale n'est pas du ressort de la C.O.P.R.E.S.P. mais de la commission horizontale des lycées.

Une lettre de M. CHEVÈNEMENT, Ministre de l'Education, datée du 31-10-1984, a modifié le calendrier des travaux de la C.O.P.R.E.S.P.

Il n'a pas été possible d'amorcer la réflexion demandée sur les Ecoles avec ce nouveau calendrier.

---

(\*) Cette commission comprend quatre professeurs d'Université, deux maîtres-assistants, deux inspecteurs généraux, deux inspecteurs pédagogiques régionaux, un inspecteur de l'enseignement technique, six professeurs dont un en classe préparatoire, deux en lycée classique, un en lycée technique, un en L.E.P., un en collège, un représentant de la direction des lycées, un représentant de l'I.N.R.P.

(\*\*) En tout état de cause, la commission n'a qu'une fonction de réflexion, l'Inspection Générale devant faire des propositions, le Ministre prenant la décision.

Une réflexion sur les Collèges, dans la perspective d'une réforme des contenus a été entreprise. Les conclusions devront être présentées fin janvier 1985, celles sur les Lycées étant reportées au 1<sup>er</sup> juin 1985.

### LES INTERVENTIONS DE L'UNION DES PHYSIENS :

L'assemblée générale tenue lors des journées U.d.P. de Strasbourg (30-10-1984) a mandaté le bureau ...« pour mener toute négociation... en vue d'élargir l'enseignement assuré par le professeur de Sciences Physiques vers un enseignement comportant aussi les applications pratiques de la physique et de la chimie... ».

Nous sommes intervenus auprès de M. HUSSENET, Directeur des Collèges (le 6-11-1984). Nous lui avons fait part de toutes nos préoccupations (effectifs, horaires, crédits, personnel). Nous avons souhaité qu'après **un stage de formation adapté**, dans le souci d'**une plus large interdisciplinarité** et d'**une réduction du nombre de classes où il intervient** (12 pour un certifié, 14 pour un P.E.G.C.), le professeur **volontaire** de Sciences Physiques au Collège ait la possibilité de participer à l'enseignement de la Technologie dans certains domaines relevant de la physique appliquée : mécanique, automatique, électronique, **sans pour autant réduire l'enseignement actuel des Sciences Physiques**.

Nous avons conscience que la démarche du projet de Technologie est fondamentalement différente de la démarche scientifique expérimentale du physicien et du chimiste : les deux sont complémentaires, l'une ne saurait supplanter l'autre.

Il nous semble que l'enseignement de Technologie peut se prêter à une large interdisciplinarité à laquelle le professeur de Sciences Physiques peut apporter son concours dans son domaine de compétence.

Pour mémoire, rappelons que la commission Lagarrigue avait fait expérimenter des « modules » pour lesquels l'option choisie était un enseignement incluant les Sciences Physiques et leurs applications technologiques (modules sur automatisme, fabrications mécaniques...). Après 1976 une solution plus traditionnelle a été retenue : Sciences Expérimentales d'un côté, Technologie de l'autre. Aujourd'hui cet enseignement de Technologie a un horaire beaucoup plus important et est conçu dans un esprit très différent.

Il n'est pas question de nier le bien-fondé de l'introduction d'un tel enseignement pour tous les élèves. Par contre, il serait inadmissible que cela se fasse au détriment d'un enseignement de Sciences Expérimentales.

Des « bruits » nous ont fait (font ?) craindre le pire. La suppression des Sciences Physiques au Collège a été (est ?) envisagée. Plus récemment, il aurait été question d'une diminution d'horaire sur l'ensemble des quatre années.

**Aucune information officielle** n'est donnée ; des projets sont à l'étude. Nous devons être très vigilants. Il faut intervenir à tous les niveaux : nos exigences **minimales** restent 1 h 30 par semaine, les effectifs n'excédant pas 24 élèves (18 élèves constituant l'effectif convenable).

Nous avons demandé une audience :

- auprès de M. CHEVÈNEMENT, Ministre de l'Education Nationale,
- auprès de M. LAFOREST, Conseiller technique auprès du Ministre,
- auprès de M. CARRAZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et de technologie.

Nous avons adressé une lettre à tous les syndicats pour les informer de nos préoccupations et leur demander leur position.

Nous intervenons auprès de personnalités scientifiques influentes, des autres associations de spécialistes (conférence des Présidents) et des associations de Parents d'élèves.

Rien ne remplacera l'éducation scientifique expérimentale au Collège dans le difficile passage du concret à l'abstrait.

Aussi supprimer l'enseignement des Sciences Physiques ou diminuer son horaire sont autant d'options contradictoires avec la volonté plusieurs fois affirmée du Gouvernement de former un plus grand nombre de scientifiques dans les années à venir. Plus que quiconque, nous souhaitons que cette volonté se concrétise. Il faut nous en donner les moyens.

Paris, le 12 janvier 1985.

*Pour le bureau U.d.P.,*

J. MAUREL.

---